



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

frais d'appareillage

Question écrite n° 32303

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité sur la situation des personnes handicapées au regard du coût des dispositifs et équipements visant à compenser leurs handicaps. Un grand nombre de ces équipements dits aides techniques sont d'un coût élevé alors même qu'ils concernent les activités de la vie quotidienne : l'attention à soi (se laver, s'habiller), les repas, les déplacements, le travail, la communication, le sommeil, les tâches domestiques ou encore les loisirs. Ces équipements sont, pour une large part, répertoriés et leur diffusion est suivie. Néanmoins se pose la question de leur coût à l'acquisition qui est souvent très élevé. Si de nombreux organismes peuvent participer et s'il existe une prestation de compensation, pour bon nombre d'équipements la prise en charge demeure partielle ou facultative. Elle souhaiterait connaître les mesures concrètes que le Gouvernement entend prendre en vue de limiter le prix de ces équipements et ainsi assurer un accès plus large aux bénéficiaires qu'ils représentent.

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32303

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 octobre 2008, page 8768

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)